



## COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 04 JUILLET 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	En exercice :	19
date de la convocation :	29/06/2017	date d'affichage :	29/06/2017
Présents :	15		

Le quatre juillet deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

**PRESENTS** : Jérôme FLACHE ; Claude CORON ; Georges BERNARD ; Marie-Françoise FIRMIN ; Jean-Guy MONNOT ; Dominique GAUDIAU ; Bruno VOILLOT ; Frédéric PETITJEAN ; Emmanuelle VINTER ; Hélène MELQUIOT ; Jean-Yves CHEVALIER ; Claudine FRANCOIS ; François HOHWEILLER ; Gaëlle KUPPER ; Éric THEVENOT.

**Absent(e)s** : Martine TAUPENOT (pouvoir à F. HOHWEILLER) ; Monique BOUCHET (pouvoir à JG. MONNOT) ; Fabienne PRUDHON (pouvoir à C. CORON) ; Emmanuel COURTOIS.

**Secrétaire de séance** : Gaëlle KUPPER

Monsieur le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 13 juin 2017, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des demandes de déclaration d'intention d'aliéner qu'il a reçues depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.

Ces demandes de DIA concernent les immeubles suivants :

10/06/2017	Les Aubues	ZN 145	7 091 m <sup>2</sup>
10/06/2017	Saint-Pierre	AB 236 et 238	270 m <sup>2</sup>
10/06/2017	Rue de la Brasserie	D 143 ; 329 ; 331 ; 334 ; 752 ; 753 et 754	869 m <sup>2</sup>
30/06/2017	8 impasse Michaud	AC 217 ; 220 et 221	563 m <sup>2</sup>
30/06/2017	28 rue de la République	AB 155	159 m <sup>2</sup>

### **ORDRE DU JOUR**

#### **N° 2017-07-04-044 : Création d'un emploi de rédacteur territorial permanent à temps non complet**

##### *Discussions*

*M. le Maire expose qu'un agent communal a demandé à travailler à temps non complet. Il propose donc au Conseil de créer un emploi de rédacteur territorial à raison de 20 heures hebdomadaires. Il expose ensuite qu'il convient de prendre le temps de réorganiser le service concerné avant de procéder à la création d'un nouvel emploi. Celle-ci pourrait intervenir en fin d'année.*

##### *Délibération*

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur territorial permanent à temps non complet, affecté au service administratif,

Vu les besoins du service,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention,



**APPROUVE** la création d'un emploi de rédacteur territorial permanent à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget prévisionnel pour 2017,

**DEMANDE** la suppression d'un emploi de rédacteur territorial permanent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, après avis favorable du Comité Technique près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or,

**CHARGE** M. le Maire de procéder au recrutement.

**N° 2017-07-04-045 : Décision modificative n°1/2017 budget général.**

Jean-Guy MONNOT, Adjoint en charge des finances communales, expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à certaines inscriptions sur le budget général.

Il s'agit notamment de prévoir les charges d'honoraires et d'expertise concernant le recours au tribunal administratif exercé par la commune contre M. Martin, maître d'œuvre pour la réalisation des travaux place Joseph Cattin en 2013/2014, et les entreprises, ainsi que les recettes inhérentes au dossier et correspondant à la prise en charge des dépenses au titre du contrat d'assurance communal (protection juridique). Quelques ajustements doivent également être constatés, comme la majoration des recettes de vente de bois par l'ONF, l'augmentation du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, et les dotations de l'État (DGF et DSR).

Les opérations budgétaires prévues se décomposent comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6226 : Honoraires		21 670.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>21 670.00 €</b>		
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		517.00 €		
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>517.00 €</b>		
D 65548 : Autres contributions		2 669.68 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>2 669.68 €</b>		
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		5 296.78 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>5 296.78 €</b>		
R 7022 : Coupes de bois				7 800.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>				<b>7 800.00 €</b>
R 7411 : Dotation forfaitaire			2 745.00 €	
R 74121 : Dot Solidarité rurale				5 223.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>			<b>2 745.00 €</b>	<b>5 223.00 €</b>
R 7718 : Autres produits except. gestion				19 875.46 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>19 875.46 €</b>
<b>Total</b>		<b>30 153.46 €</b>	<b>2 745.00 €</b>	<b>32 898.46 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>30 153.46 €</b>		<b>30 153.46 €</b>

M. Monnot expose que ces modifications budgétaires n'impactent que la section de fonctionnement, qui s'équilibre dorénavant en dépenses et en recettes à hauteur de 1 611 200.55€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CHARGE** M. le maire de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes au budget prévisionnel général pour 2017.



**N° 2017-07-04-046 : reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires au profit de la CABCS**

L'article 96 de la loi du 29 décembre 2014 (loi de finance pour 2015) modifie l'article 67 de la loi du 8 juillet 2013 de refondation de l'école (pour le décret Peillon) et l'article 32 de la loi du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014 (pour le décret Hamon). S'agissant des EPCI, l'article 96 prévoit qu'à compter de la rentrée 2015, les communes seront dorénavant tenues de leur reverser l'aide du fonds lorsqu'elles ont transféré la compétence en matière de dépenses relatives à l'organisation des activités périscolaires. Les dispositions précédentes précitées ne prévoyaient un tel reversement que lorsque la compétence en matière de dépenses relatives au fonctionnement des écoles était transférée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 voix contre,

**DECIDE** de reverser à la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et sud le fonds de soutien au développement des activités périscolaires perçu au titre de l'année scolaire 2016/2017,

**PRECISE** que le montant perçu et reversé pour l'année scolaire 2016/2017 s'élève à 50€ par enfant scolarisé à la rentrée 2016 dans les écoles primaires de Nolay, liquidé à hauteur de 9 100€. L'effectif ainsi retenu par les services de l'éducation nationale étant de 182 élèves.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre le mandat correspondant (article 62876).

## **Fin des délibérations**

### **Questions diverses**

✓ **Aménagement du restaurant scolaire dans le bâtiment de l'ancienne gare :**

Les travaux de reconversion du rez-de-chaussée de la gare en restaurant scolaire, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire, suivent leur cours. L'objectif confirmé est l'ouverture du service à la rentrée scolaire 2017.

✓ **Travaux à réaliser au presbytère :**

La paroisse a attiré l'attention du Maire sur les travaux importants de restauration à entreprendre sur le bâtiment du presbytère. Bien que l'immeuble ne soit plus habité actuellement, le Curé souhaite en conserver l'usage. En raison de la charge financière à mobiliser, un débat sur le devenir de l'immeuble devra être engagé (cession, restauration, réhabilitation en locatif...)

✓ **Rythmes scolaires :**

Dans un courrier récemment adressé aux communes, le Président de la Communauté d'Agglomération expose la position de la Collectivité dans le dossier des rythmes scolaires. Malgré la parution fin juin d'un décret permettant le retour à une semaine scolaire de 4 jours, il serait très complexe de remettre en cause en quelques jours le fonctionnement actuel du périscolaire. M. le Maire ajoute qu'aucun bilan complet de l'organisation actuelle avec 5 demi-journées n'a été établi. L'opportunité d'une nouvelle modification des rythmes scolaires sera envisagée durant l'année 2017/2018.

✓ **Activité du nouveau médecin :**

Le nouveau médecin généraliste installé récemment à Nolay se constitue peu à peu une patientèle. A la question posée du nombre de consultations hebdomadaires réalisées, en relation avec la clause d'exonération temporaire de loyer figurant dans son bail, Marie-Françoise Firmin précise que 64 consultations ont été réalisées au mois de juin.



✓ **Dysfonctionnement de l'éclairage public :**

Malgré plusieurs interventions du service de maintenance, l'éclairage public ne fonctionne toujours pas correctement dans le lotissement du Moulin Larcher. En effet, la coupure nocturne n'est pas déclenchée et les candélabres restent allumés toute la nuit. La société qui a fourni le système de programmation enverra jeudi un technicien pour paramétrer le dispositif. Sans résultat probant, il sera remplacé intégralement.

✓ **suivi des exécutions budgétaires :**

Jean-Guy Monnot, Adjoint en charge des finances, présente à l'Assemblée le tableau du suivi des exécutions budgétaires.

43% des recettes prévisionnelles ont été liquidées en section de fonctionnement, contre 46% à la même époque en 2016.

51% des dépenses prévisionnelles ont été liquidées en section de fonctionnement, contre 48% à la même époque en 2016.

63% des dépenses prévisionnelles ont été liquidées en section d'investissement, contre 45% à la même époque en 2016.

22% des dépenses prévisionnelles ont été liquidées en section d'investissement, contre 37% à la même époque en 2016.

✓ **Communication de l'actualité communautaire aux Conseillers municipaux :**

Claudine François souhaite que les membres du Conseil municipal soient plus régulièrement informés de l'actualité communautaire. M. le Maire prend acte de cette demande, mais précise toutefois que les réunions du Conseil communautaire ne font pour l'instant pas l'objet d'un compte rendu. Il a été demandé à plusieurs reprises qu'un compte-rendu soit diffusé.

✓ **Camping municipal :**

La commission développement économique se réunira lundi 10/07 pour traiter des travaux à envisager au camping municipal.

✓ **Désordres place Cattin :**

L'expertise des désordres place Cattin (dallage) est en cours. La modification du plan de circulation invoquée par le Maître d'œuvre pour tenter de justifier la dégradation du support n'est pas retenue à ce stade des investigations par l'Expert. En effet, quand bien même une partie du parking n'était prévue que pour être ouverte sporadiquement à la circulation des véhicules, le revêtement doit être étudié pour répondre aux mêmes contraintes techniques qu'une emprise circulée régulièrement. La place PMR aménagée sur les dalles le long de la RD111E a été prévue pour être accessible en permanence.

L'Expert a prévu de rendre son rapport au mois d'octobre.

✓ **Aménagement du clos Carnot :**

La consultation visant au recrutement d'un cabinet d'étude pour l'aménagement du clos Carnot et environs est en ligne sur la plateforme E-Bourgogne depuis le 22 juin. Elle prendra fin le 1<sup>er</sup> septembre. Les enjeux sont importants et concernent notamment l'implantation et la desserte du gymnase communautaire, les circulations douces structurantes au niveau communal, le stationnement, les transports scolaires, le projet de « village retraite »...

✓ **Gymnase communautaire :**

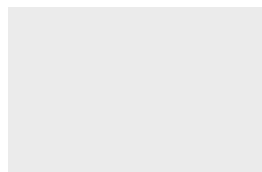
Questionnés par M. le Maire en marge de la réunion du Conseil communautaire du 29 juin, les services de la CABCS s'engagent à commander les études pour la construction du gymnase au plus tard courant novembre.

M. le Maire rappelle également que la réparation du toit du COSEC est urgente, en raison notamment de la dangerosité de la pratique du sport sur revêtement humide. Un montant de 40 000€ a été inscrit au budget de la CABCS pour des travaux visant à rétablir l'étanchéité du toit.

*La séance est levée à 21h40.*



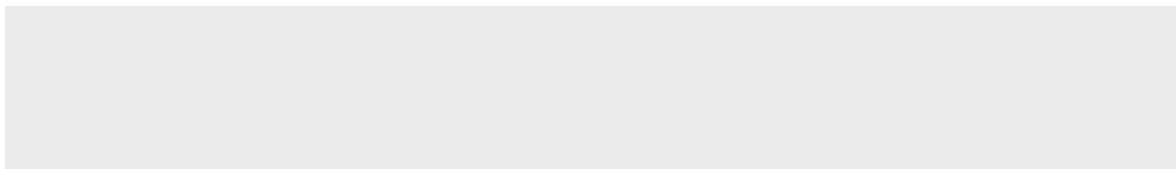
Le Maire,  
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

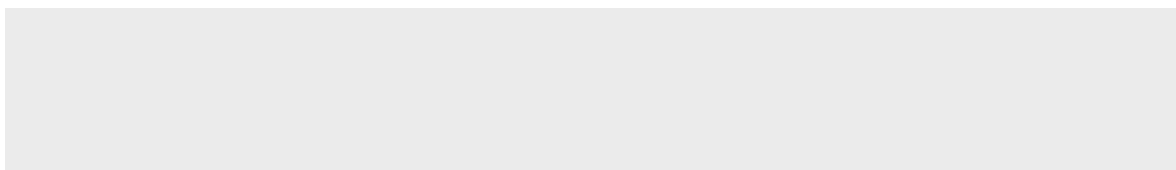
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

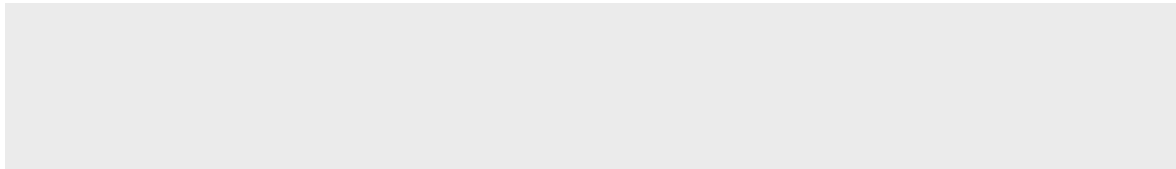
GAUDIAU Dominique



VOILLOT Bruno

PETITJEAN Frédéric

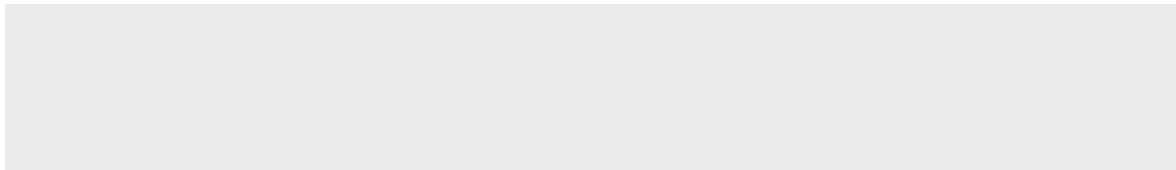
COURTOIS Emmanuel



PRUDHON Fabienne

VINTER Emmanuelle

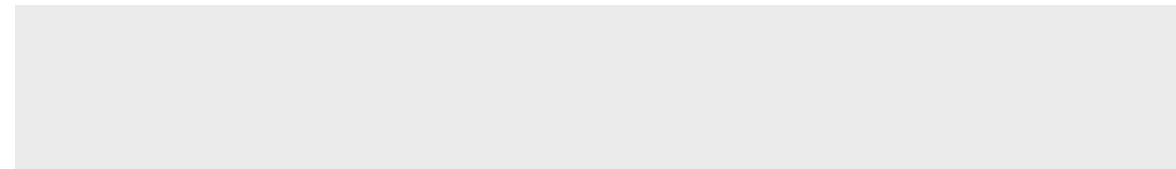
MELQUIOT Hélène



HOHWEILLER François

CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine



TAUPENOT Martine

KUPPER Gaëlle

THEVENOT Éric

